

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession à monsieur Dornic d'une emprise chemin de Park Olier

Afin d'agrandir sa propriété située chemin de Park Olier, monsieur Dornic sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une emprise d'environ 200 m² pour un prix estimé à 1 000 €.

Monsieur Christian Dornic propriétaire du 28 chemin de Park Olier à Quimper, a sollicité auprès de la ville l'acquisition d'un délaissé de voirie d'environ 200 m².

Cette emprise, ne présentant pas d'intérêt pour la ville, fait partie d'un délaissé, non affecté à la circulation publique, qu'il convient de désaffecter et déclasser préalablement à toute cession.

Après consultation de France Domaine, un prix de 5 €/m² a été proposé à l'intéressé qui l'a accepté. Les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ladite emprise,
- 2 – d'accepter sa cession au prix de 5 €/m²,
- 3 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,
Ludovic JOLIVET